CRI N°17 (2024-2025)

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

9 AVRIL 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2025 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Congés et absences 5

2 Cour constitutionnelle 5

3 Questions écrites (Article 81 du règlement) 5

4 Dépôts 5

5 Modification de la composition de commissions 5

6 Approbation de l'ordre du jour 6

7 Questions d'actualité (article 83 du règlement) 7

7.1 Questions de Mme Jacqmin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Visite d'État de la ministre-présidente au Viêt Nam» 7

7.2 Question de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Recours en suspension introduit en extrême urgence devant la Cour constitutionnelle contre la réforme budgétaire du qualifiant» 9

7.3 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Recours des associations devant la Cour constitutionnelle contre la réforme de l'enseignement qualifiant» 9

7.4 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «L'extrême droite ultra-conservatrice et anti-genre: une menace directe sur le contenu des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) organisées dans nos écoles?» 11

7.5 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «"Zizi challenge" sur TikTok et éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)» 13

7.6 Question de Mme Marisol Revelo Paredes à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Préavis de grève des travailleuses du secteur de la petite enfance» 15

7.7 Question de M. Maxime Daye à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Quelle gestion pour les maisons de jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles?» 17

7.8 Question de Mme Stéphanie Thoron à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Retour en force de la rougeole» 19

7.9 Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Féminicide à Seraing: violences faites aux femmes – suivi des auteurs et protection des victimes» 20

7.10 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Quel avenir pour les médias indépendants et quels leviers pour garantir le pluralisme des médias?» 22

7.11 Question de M. Olivier de Wasseige à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Congé dans la fonction publique pour les agentes en cas de perte de grossesse» 23

7.12 Question de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Prévention des violences en milieu footballistique: la réponse est-elle à la hauteur?» 24

7.13 Question de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Violence dans le sport sur de nos terrains et autour de ceux-ci» 24

7.14 Question de M. Hajib El Hajjaji à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Montée inquiétante de l'homophobie» 26

8 Prise en considération 28

9 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 4 avril 2024 entre la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral sur la mise en œuvre intergouvernementale du règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018, établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 (doc. 83 (2024-2025) nos 1 et 2) 28

9.1 Discussion générale 29

9.2 Examen et vote de l'article unique 31

9.3 Vote nominatif sur l'ensemble 32

10 Projets de motion 32

10.1 Votes nominatifs 32

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement) 48

Annexe II: Cour constitutionnelle 49

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 14h05.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Segers et Dodrimont, ainsi que Mme Bernard, pour raisons de santé; Mmes Hanus et De Re, en congé de maternité; Mmes Lambelin et Durenne, en mission; M. Lepine, pour raisons personnelles.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport annuel 2024 de la commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté (doc. 91 (2024-2025) n° 1) et le rapport final du projet «RESsaisir» (doc. 92 (2024-2025) n° 1). Ces rapports ont été envoyés à la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances.

5 Modification de la composition de commissions

M. le président. – Je suis saisi de plusieurs demandes de modification au sein des commissions.

À la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, M. Fiévet remplace M. de Clippele en qualité de membre effectif et M. Chintinne remplace M. Soupart en qualité de membre suppléant.

À la commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, M. Soupart remplace Mme Barzin en qualité de membre effectif et Mme Barzin remplace M. Fiévet en qualité de membre suppléante.

À la commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, M. de Clippele remplace M. Fiévet en qualité de membre effectif et M. Fiévet remplace M. Evrard en qualité de membre suppléant.

À la commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, M. Palermo remplace M. Dewez en qualité de membre effectif et M. Dewez remplace M. Palermo en qualité de membre suppléant.

Il en est ainsi décidé.

6 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 3 avril 2025, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 9 avril 2025.

Entre-temps, Mme Dejardin ainsi que MM. Lepine et Crampont ont déposé un projet de motion de recommandation (doc. 93 (2024-2025) n° 1) en conclusion de l'interpellation de Mme Valarie Dejardin, intitulée «Délibérations et risques de non-finançabilité en 2024-2025: nécessité de disposer d'outils de monitoring afin d'anticiper les risques», de la question orale de M. Octave Daube, intitulée «Carte blanche des syndicats sur leurs inquiétudes pour la rentrée académique» et de la question orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Pilotage statistique de l'enseignement supérieur», et adressées à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. M. Daube a déposé un projet de motion de recommandation (doc. 94 (2024-2025) n° 1) en conclusion de cette même interpellation et de ces mêmes questions orales. M. El Hajjaji a déposé un projet de motion de recommandation (doc. 95 (2024-2025) n° 1) en conclusion de cette même interpellation et de ces mêmes questions orales. Mmes Jacqmin et Bluge ont déposé un projet de motion d'ordre du jour pur et simple (doc. 96 (2024-2025) n° 1) en conclusion de cette même interpellation et de ces mêmes questions orales. Le vote sur ces projets de motion interviendra à l'issue de nos travaux.

Mmes Laanan et Greco, M. Lefèbvre ainsi que Mmes Tillieux, Pavet et Cremasco ont déposé un projet de motion de recommandation (doc. 97 (2024-2025) n° 1) en conclusion de l'interpellation de Mme Fadila Laanan, intitulée «Remise

en question du statut d'artiste», de la question orale de M. Charles Gardier, intitulée «Avenir du statut d'artiste», des questions orales de Mme Amandine Pavet, intitulées «Réforme du statut d'artiste» et «Résultats du cadastre de l'emploi du secteur culturel», de la question orale de Mme Caroline Desalle, intitulée «Réforme du chômage: quel statut pour les artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles?», et des questions orales de Mme Veronica Cremasco, intitulées «Menaces sur le statut d'artiste» et «Cadastre de l'emploi culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles», et adressées à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. Mmes Pavet, Laanan, Greco et Cremasco ainsi que M. Lefèbvre ont déposé un projet de motion de recommandation (doc. 98 (2024-2025) n° 1) en conclusion de cette même interpellation et de ces mêmes questions orales. Mmes Cremasco, Laanan, Greco et Pavet ainsi que M. Lefèbvre ont déposé un projet de motion de recommandation (doc. 99 (2024-2025) n° 1) en conclusion de cette même interpellation et de ces mêmes questions orales. M. Gardier et Mme Desalle ont déposé un projet de motion d'ordre du jour pur et simple (doc. 100 (2024-2025) n° 1) en conclusion de cette même interpellation et de ces mêmes questions orales. Le vote sur ces projets de motion interviendra à l'issue de nos travaux.

M. Kaynak, Mme De Rodder, MM. Dönmez et Casier, Mme Tillieux, M. Crampont et Mmes Dejardin et Lambelin ont déposé la proposition de décret visant à renforcer les périodes dédiées à l'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental ordinaire (doc. 101 (2024-2025) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de décret à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. *(Assentiment)*

7 Questions d'actualité (article 83 du règlement)

M. le président. – Je rappelle que les interventions dans le cadre des questions d'actualité se font sans note et sans écrit.

7.1 Questions de Mme Jacqmin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Visite d'État de la ministre-présidente au Viêt Nam»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, votre visite au Viêt Nam, aux côtés de rectrices d'universités, témoigne de l'importance que la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde aux relations internationales et à la promotion de la Francophonie. J'ai été particulièrement interpellée et intéressée par les domaines de l'aquaculture et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'aux

approches novatrices en santé mentale. Pour Les Engagés, la promotion de la santé mentale est essentielle. Si la Francophonie peut s'en saisir, nous en serions ravis. La formation des professeurs vietnamiens par leurs homologues de nos universités montre la confiance et de la qualité de nos cursus.

Quel est le bilan de votre visite? Quelles sont les avancées engendrées par les rencontres lors de votre visite? Quelles sont les réflexions en cours avec les rectrices? Quels projets pourraient-ils voir le jour dans d'autres domaines de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, ma visite au Viêt Nam a été très intéressante. Comme vous le dites, il est important de mettre en lumière les collaborations interuniversitaires, que ce soit avec ce pays ou avec d'autres lorsque des visites d'État ont lieu, comme c'est le au Chili en juin. Ces programmes ne sont pas suffisamment connus; ils sont pourtant extrêmement riches. J'ai visité de multiples universités vietnamiennes et découvert plusieurs projets, dont ceux que vous avez mentionnés. Plusieurs accords de collaboration ont été conclus durant notre visite au Viêt Nam: une quinzaine d'entre eux concernent le secteur académique, d'autres ont trait au secteur économique. Par exemple, le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) a conclu un accord avec l'Université nationale de Hanoï pour la soutenir dans la création d'un fonds national de recherche au Viêt Nam. Il est vraiment intéressant de voir que ces contacts permettent de telles collaborations.

Plus spécifiquement, une professeure de l'Université de Liège (ULiège) nous a fourni des précisions sur ces collaborations en identifiant les facteurs critiques de succès. D'abord, la majorité des échanges sont mutuellement bénéfiques, c'est-à-dire que, si nous pouvons effectivement apporter au Viêt Nam certaines connaissances ou une certaine expertise, nos professeurs y trouvent aussi un intérêt. Par exemple, l'étude de la résistance des matériaux est évidemment très différente dans le climat vietnamien par rapport au climat européen ou aux conditions de laboratoire. De plus, ces échanges gagnant-gagnant fonctionnent bien lorsqu'ils commencent par des petits projets qui permettent d'instaurer une certaine familiarité et une certaine confiance, ce qui permet par après de déployer des projets plus importants. Cette professeure insistait aussi sur la qualité, entre autres, des relations humaines et du travail avec les chercheurs vietnamiens. Ces éléments transversaux, applicables à l'ensemble des projets, me semblent vraiment intéressants.

Je tâcherai de rendre plus visible la promotion de ces projets de collaboration qui sont méconnus. Il est important que le grand public en ait connaissance pour bien comprendre le sens de telles visites d'État, qui ne sont pas uniquement liées au protocole, car elles apportent une véritable plus-value de fond

dans les domaines interuniversitaire et culturel, secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, l'enrichissement mutuel apporté par ces échanges académiques est extrêmement positif. C'est du gagnant-gagnant. Je suis ravie d'apprendre que d'autres accords de collaboration existent. Il est important que le grand public comprenne l'intérêt de ces visites d'État. D'ailleurs, je vous rejoins sur la publicité qu'il faut en faire.

7.2 Question de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Recours en suspension introduit en extrême urgence devant la Cour constitutionnelle contre la réforme budgétaire du qualifiant»

7.3 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Recours des associations devant la Cour constitutionnelle contre la réforme de l'enseignement qualifiant»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. *(Assentiment)*

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Quatre associations actives dans la défense de la jeunesse et des droits de l'enfant ont introduit hier, en extrême urgence devant la Cour constitutionnelle, un recours en suspension contre la réforme budgétaire qui devrait entrer en vigueur dès la rentrée prochaine.

Ces acteurs dénoncent le chaos qui règne sur le terrain par rapport à cette réforme, la rupture pédagogique qu'elle induit et, plus grave encore, le fait que les jeunes issus de milieux socio-économiques défavorisés et fréquentant l'enseignement qualifiant seront les premiers touchés par les différentes réformes à venir. Ils estiment cela totalement discriminatoire.

Madame la Ministre, disposez-vous d'autres informations concernant ce recours? Avez-vous un scénario de rechange au cas où la Cour constitutionnelle donnerait raison aux plaignants? Où en êtes-vous dans les décrets et règlements que vous devez absolument présenter pour rendre obligatoires toutes ces réformes avant la rentrée du mois de septembre?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, ce matin, à la radio, je vous ai entendue déplorer la perte d'heures d'apprentissage des élèves cette semaine. C'est culotté, quand on sait que la raison pour laquelle de nombreux élèves ont manqué les cours est la grève des professeurs qui s'opposent à vos politiques! Vous coupez dans les budgets des écoles! Vous fermez de nombreuses classes et options! Vous cassez les emplois, les contrats et les pensions des pro-

fesseurs! C'est à cause de vos politiques que les professeurs se sont mis en grève. Et nous les soutenons!

L'enseignement allait déjà mal. Naïmi, en section coiffure à Tournai, n'a plus de professeur de coiffure depuis des mois. Mehdi, de Bruxelles, n'a plus de professeur de mathématiques ni de néerlandais depuis des semaines. De nombreuses familles sont confrontées à ces situations graves. C'est la galère! Et en tant que ministre de l'Éducation, vous aggravez encore la pénurie de professeurs. Les enseignants nous rappellent que c'est l'avenir des jeunes qui est en jeu. C'est pour cette raison qu'ils se battent: pour leurs conditions de travail, mais surtout pour l'avenir de ces jeunes que vous mettez en péril. Les deux vont de pair. Votre réforme de l'enseignement qualifiant est discriminante et brutale. C'est ce que dénoncent quatre associations qui présentent un recours devant la Cour constitutionnelle en vue de suspendre la réforme.

Combien de temps vous faudra-t-il pour admettre que votre plan est bancal? À quelques mois de la rentrée scolaire, rien ne va plus. Quand accorderez-vous un minimum de respect aux professeurs qui se mobilisent, mais aussi aux élèves et à leurs familles? Qu'attendez-vous pour faire correctement votre travail, c'est-à-dire lutter contre la pénurie d'enseignants et non l'aggraver? Enfin, avez-vous pris connaissance du recours introduit par ces associations des jeunes contre vos réformes injustes?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – J'ai également pris connaissance, par voie de presse, du recours introduit par certaines ASBL et je serai donc attentive à la décision que rendra la Cour constitutionnelle. En attendant, le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la réforme, y compris concernant les mesures d'accompagnement que j'ai déjà détaillées. Ces dernières doivent nous permettre d'assurer la continuité pédagogique, puisqu'il s'agit de diriger des élèves adultes vers, par exemple, l'enseignement pour adultes.

Comme nous en avons discuté à deux reprises, un cadastre sera établi pour que chaque élève soit bien en mesure de poursuivre son parcours. Je tiens à vous rassurer: les mesures d'accompagnement seront bien prises à temps pour la rentrée. J'ai discuté de ce dossier hier avec les organisations syndicales et ai aussi échangé avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Un courrier a également été adressé aux directions des écoles à ce sujet.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Comme souvent lorsqu'on aborde ce dossier, nous restons sur notre faim. Madame la Ministre, tous les opérateurs de terrain vous disent que vous allez droit dans le mur. À ce jour, aucun texte légal ou réglementaire n'encore validé. C'était l'objet de ma question et vous n'y avez pas répondu. Comment voulez-vous que les directions d'école organisent la rentrée scolaire dans quelques mois en se basant sur de simples effets d'annonce que

vous faites par le biais de courriels souvent incompréhensibles ou, pire, de communiqués de presse?

Si la justice devait se prononcer en faveur de ces citoyens justiciables qui défendent la jeunesse, j'espère que vous ne ferez pas la sourde oreille, comme vous le faites vis-à-vis des opérateurs de terrain. Heureusement pour nous, nous vivons dans un État de droit. Vous organiserez bientôt une réunion avec les opérateurs de l'enseignement. Nous attendons avec impatience cette mise au vert miraculeuse. Nous espérons qu'elle ne va pas tourner au pugilat et déboucher sur une sentence irrévocable pour l'enseignement qualifiant, les enseignants et tous les opérateurs de l'école.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, votre réponse n'est pas à la hauteur des défis qui se présentent. Vous dites regretter les pertes d'apprentissage subies par les élèves en raison de l'absence des enseignants dans les salles de classe et de la lutte qu'ils mènent, en rue, pour la qualité de l'enseignement. Vous inversez la situation et c'est révoltant. C'est vous qui, à trois mois de la rentrée scolaire, avez provoqué un carnage dans l'enseignement, raison pour laquelle les acteurs de terrain se mobilisent et vous ne voulez toujours pas les entendre.

Lors de la présentation du cadastre, vous avez assuré qu'aucun élève issu de l'enseignement qualifiant ne resterait sur le carreau. C'est totalement faux! Au moins un tiers des jeunes concernés vont être contraints de suivre les cours en ligne au lieu d'aller à l'école. Voilà ce que prévoit votre fameuse réforme! Vous avez indiqué vouloir revaloriser le métier d'enseignant. Vous faites tout l'inverse, en cassant les contrats et les carrières! Je remercie les enseignants qui sont dans la rue, qui se mobilisent et qui font ce que vous ne faites pas, c'est-à-dire protéger l'avenir des jeunes et la qualité de l'enseignement.

Aujourd'hui, vous êtes fière de répondre aux questions qui vous sont posées sans l'aide de vos notes, parce que vous avez fait de grandes études! En effet, il n'y a pas beaucoup de jeunes issus de l'enseignement qualifiant au sein de cet hémicycle. C'est un problème, car il s'agit des travailleurs de cette société! Si vos mesures entrent en vigueur, l'enseignement se portera encore moins bien et il y aura encore moins de jeunes à même de répondre sans l'aide de leurs notes aux questions posées au sein de notre assemblée! C'est une réalité!

7.4 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «L'extrême droite ultra-conservatrice et anti-genre: une menace directe sur le contenu des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) organisées dans nos écoles?»

M. Martin Casier (PS). – Le 2 avril dernier, Madame la Ministre, l'Institut Thomas More s'est réjoui sur Facebook d'avoir rencontré votre parti, le MR,

afin de parler du guide sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). L'Observatoire La Petite Sirène ou Innocence en danger Belgique, qui sont des groupuscules ultra-conservateurs, transphobes et anti-genres, participaient également à cette réunion.

J'ai été particulièrement interpellé par cette information, d'autant plus qu'il s'agit des groupuscules qui ont été à l'œuvre dans la désinformation sur le décret du 7 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (décret «EVRAS»), que nous avons voté ici même. Je rappelle que plusieurs écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles ont été incendiées à la suite de cette campagne de désinformation…

Selon l'Institut Thomas More, la rencontre avec votre parti avait pour but de modifier substantiellement le guide de l'EVRAS pour contrer l'idéologie de la théorie du genre.

Vous-même ou des membres de votre cabinet avez-vous participé à cette réunion? Vous-même ou des membres de votre cabinet avez-vous déjà rencontré ces organisations dans le passé? Est-ce envisagé?

Plus largement, dans une photo publiée sur les réseaux sociaux, votre président de parti s'affiche avec un avocat qui a attaqué la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Cour constitutionnelle et qui s'est positionné contre le décret «EVRAS». Où cette procédure auprès de la Cour constitutionnelle en est-elle? Pouvez-vous me rassurer sur le fait que vous avez défendu pleinement et entièrement les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce dossier, malgré la présence de cet avocat au siège de votre parti?

Enfin, j'aimerais vous poser une dernière question que mon groupe vous a déjà posée souvent, sans jamais obtenir de réponse claire. J'espère donc que j'en aurai une aujourd'hui. En effet, le gouvernement prévoit dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC) de revoir le guide de l'EVRAS. Pouvez-vous me garantir aujourd'hui qu'aucun de ces groupuscules ne sera associé, de près ou loin, aux groupes de travail qu'instaurera le gouvernement en vue de la révision du guide de l'EVRAS?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Ni moi ni mon équipe n'avons participé à la rencontre que vous mentionnez. Mais mon équipe se tient à la disposition de ceux qui souhaitent nous rencontrer. C'est ce qu'elle a d'ailleurs déjà réalisé avec la fédération des plannings familiaux et des groupes de défense des intérêts des personnes LGBTQIA+, mais aussi avec des organismes «anti-EVRAS».

En ce qui concerne les projets que nous conduisons, nous sommes fidèles à la Déclaration de politique communautaire (DPC) et nous comptons confier à une équipe pluridisciplinaire le soin d'évaluer le guide de l'EVRAS.

Quant au recours qui a été introduit devant la Cour constitutionnelle contre le décret «EVRAS», l'audience publique ayant eu lieu le 2 avril 2025 m'a permis de constater que les intérêts de la Communauté française ont été bien défendus. L'arrêt de la Cour sera rendu dans un mois.

M. Martin Casier (PS). – J'avais une question, simple et claire, qui attendait une réponse claire: dans le cadre de la révision du guide de l'EVRAS, le MR rencontrera-t-il des groupuscules «anti-EVRAS»? La réponse est oui. Madame la Ministre, vous avez répondu qu'il pouvait y avoir des rencontres avec de tels organismes.

Mais que signifie être «anti-EVRAS»? Aujourd'hui, l'Observatoire La Petite Sirène et Innocence en danger sont officiellement reconnues comme des associations transphobes, anti-genres, ultra-conservatrices. Elles sont mobilisées sur des arguments religieux. Accueillir ces associations dans les discussions, c'est faire entrer un loup dans la bergerie. C'est accorder une place dangereuse à la religion dans la société, sur la place publique et en politique. Mais c'est surtout prendre un risque de discriminer profondément tous les enfants qui sont concernés par l'EVRAS et qui en ont besoin. L'EVRAS a pour but d'améliorer les liens entre les citoyens, pas de les détruire. Or, les organisations précitées n'ont montré qu'une seule chose: c'est que suivre leur logique débouche sur des incendies d'écoles.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Président, je voudrais relever que M. Casier a fait un lapsus, disant qu'il questionnait les intentions du MR alors qu'un parlementaire doit normalement interroge une ministre sur les intentions du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, toutes les questions que j'ai posées concernaient bien les actions de la ministre relatives à ces groupuscules.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur Casier, je vous invite à réécouter l'enregistrement vidéo de cette séance plénière: vous avez fait un lapsus, je voulais juste le corriger!

7.5 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «"Zizi challenge" sur TikTok et éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)»

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, le «zizi challenge» est beaucoup moins drôle que ce que son intitulé pourrait laisser croire. Ce nouveau

challenge sur TikTok consiste à glisser des images de ses parties intimes dans une vidéo tout à fait anodine. Les médias nous apprennent que ce challenge cible les enfants âgés de 7 à 10 ans, qui se retrouvent témoins de vidéos de ce genre et sont invités à y participer en publiant à leur tour des images.

Tout d'abord, il convient de travailler sur la prévention auprès des parents. Ces derniers doivent être attentifs aux contenus et médias sociaux qu'ils mettent à disposition de leurs enfants. Souvent, les regards se tournent vers l'école, qui a également un rôle à jouer dans l'éducation aux médias et aux réseaux sociaux.

J'ai ciblé ma question sur le dispositif de l'EVRAS, que nous avons adopté au sein de notre Parlement avec le total soutien du groupe MR. Ce dispositif prend la forme d'animations dans les écoles, en sixième année primaire et en quatrième année secondaire, au sujet de la vie relationnelle, affective et sexuelle. Le guide sur lequel se basent ces animations a fait couler beaucoup d'encre. Votre prédécesseuse, la ministre Désir, l'avait déjà modifié face aux inquiétudes qu'il avait suscitées. Si je ne vous interroge pas sur l'évaluation du guide, quand j'entends les propos que je viens d'entendre, je me dis qu'il pourrait être intéressant de faire le point et de ramener un peu de raison et d'honnêteté intellectuelle dans ce débat.

Que peut faire l'école face aux défis tels que le «zizi challenge» – qui n'est malheureusement pas le premier et sûrement pas le dernier – sur les réseaux sociaux? L'EVRAS peut-elle constituer une solution en termes de sensibilisation de nos enfants et de nos jeunes?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, je partage votre préoccupation au sujet du «zizi challenge» sur TikTok. Ce phénomène est inquiétant, car il fait de nos enfants de potentielles cibles pour les pédocriminels.

L'EVRAS peut évidemment apporter une réponse aux dérives de ce type. Vous avez d'ailleurs raison de rappeler que le MR a soutenu le dispositif depuis le début, car celui-ci permet à nos enfants d'apprendre le respect de soi-même et des autres, et en particulier la nécessité de préserver l'intégrité physique.

D'autres instruments existent, comme le Plan «Éducation aux médias» que nous avons lancé durant la précédente législature. Je citerai également les centres PMS, qui peuvent se révéler très intéressants dans les situations de ce type. En effet, les enfants mal à l'aise vis-à-vis de ce challenge ou qui se sentent harcelés peuvent trouver du soutien auprès de ces centres, qui peuvent ensuite les diriger vers des services spécialisés à même de leur venir en aide. Enfin, l'interdiction de l'usage récréatif du smartphone, que nous avons adoptée dernièrement dans notre Parlement, contribue également à lutter contre le cyberharcèlement.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, j'ai sous les yeux le contenu de mon intervention lors de nos discussions concernant l'adoption du décret du 7 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. J'y mentionnais que l'EVRAS était un dispositif complémentaire à l'éducation donnée au sein des familles et ne s'y substituait pas. Toutefois, force est de reconnaître qu'il n'est pas toujours simple de parler de certains sujets en famille. Certaines familles sont complètement dépourvues et ne sont pas au courant de la façon dont leurs enfants utilisent les réseaux sociaux. C'est la raison pour laquelle le dispositif et le guide pour l'EVRAS existent. Ce dernier est évolutif; il a d'ailleurs déjà été adapté et continue de l'être en fonction de l'évolution de notre société.

Je voudrais rassurer certains collègues de l'opposition et je voudrais incidemment vous rassurer aussi, Madame la Ministre: nous rencontrons tous, régulièrement, des acteurs de terrain et des parties prenantes. Par exemple, il m'arrive de rencontrer des syndicats qui sont totalement contre des réformes portées par le MR. C'est sur ce point que je peux vous rassurer, Madame la Ministre: ce n'est pas pour autant qu'ils parviennent à me convaincre, mais il est important de pouvoir tout entendre. Au sein du MR, nous avons suffisamment d'esprit critique pour faire la part des choses et nous faire notre propre opinion.

7.6 Question de Mme Marisol Revelo Paredes à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Préavis de grève des travailleuses du secteur de la petite enfance»

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame la Ministre, je voudrais parler une fois de plus du respect envers les travailleurs du secteur de la petite enfance. Le personnel des crèches est à bout de souffle et sera en grève le mercredi 16 avril. Ce jour-là, tout le secteur de la petite enfance manifestera devant votre cabinet.

J'ai moi-même travaillé comme puéricultrice dans une crèche et je peux vous assurer que les problèmes ne sont pas isolés, mais bien généralisés. En tant que députée, j'ai visité plusieurs crèches, subventionnées ou non, et j'ai constaté que les problèmes étaient les mêmes partout: manque d'investissements et manque de personnel.

Le PTB soutiendra le mouvement de grève du 16 avril et toutes les revendications des manifestants, parce que mon parti est toujours aux côtés des travailleurs.

Le nouveau gouvernement fédéral vient de rajouter un problème à ceux qui existaient déjà: le malus pension. Les puéricultrices vont devoir travailler

jusqu'à 67 ans si elles ne veulent pas voir leur pension diminuer. Imaginez-vous garder de jeunes enfants jusqu'à 67 ans? À cet âge-là, ce sont en principe nos petits-enfants que nous commençons à surveiller.

La situation est grave et votre gouvernement l'aggrave encore par manque de financement du secteur. Dix mois ont passé depuis la formation du gouvernement et rien n'a été fait. Combien de temps devrons-nous encore attendre pour obtenir des résultats concrets dans le secteur de la petite enfance?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, depuis ma prise de fonction, j'ai rencontré à plusieurs reprises les syndicats du secteur de la petite enfance, qu'il s'agisse du secteur privé ou public. La création de la commission de concertation qui rassemble tous les partenaires sociaux est le fruit du décret du 18 avril 2024 portant réforme de la gouvernance de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). L'instance devrait se réunir sous peu, à la suite de mon invitation.

Par ailleurs, je me suis rendue disponible pour recevoir les délégations syndicales lors de la grève du 16 avril prochain. Je suis sensible au message des manifestants et j'ai demandé à obtenir leur cahier de revendications. Ce cri qui vient de la rue n'est pas le seul résultat des dix mois de gouvernement, mais il est le fruit de frustrations qui datent de bien plus longtemps et que nous devons entendre et résoudre.

En outre, depuis l'installation de notre gouvernement, nous observons des avancées par rapport aux différentes revendications formulées par le secteur de la petite enfance: la mise en œuvre des accords du secteur non marchand de 2025; la concrétisation, à la suite de ma demande, de la circulaire liée aux fins de carrière dans le secteur public, un texte que nous venons de recevoir et qui sera soumis aux organisations syndicales; l'appel à projets qui vient d'être lancé par l'ONE pour financer des ressources humaines dans l'accueil extra-scolaire. Pour le solde, je me réfère au prochain contrat de gestion de l'ONE que nous allons écrire et qui prévoira l'instauration progressive de la mesure d'encadrement de 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour 7 enfants. En ce qui concerne la valorisation du barème des puéricultrices, l'accord du secteur non marchand en 2025 permet d'atteindre des barèmes cibles historiques.

Nous avons résolu toute une série d'éléments depuis le début de notre mandature. Pour le reste, nous sommes bien attentifs aux besoins et aux attentes du secteur.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame la Ministre, comme toujours, vos réponses sont tout à fait claires. Malheureusement, les actes manquent encore à vos belles paroles, qui ne correspondent pas à la réalité, tout en donnant l'impression que les choses avancent. Or, en dix mois, vous n'avez engrangé au-

cun progrès. J'ai moi-même travaillé dans une crèche où trois puéricultrices étaient chargées d'accueillir quinze enfants. Ensuite, j'ai travaillé dans un autre milieu d'accueil où je m'occupais parfois toute seule d'une dizaine d'enfants. Nous n'étions que trois puéricultrices pour accueillir jusqu'à 24 enfants. Je peux donc vous assurer que la qualité de l'accueil est très dépendante du nombre d'enfants.

Récemment, j'ai visité une crèche, située à Herstal, qui emploie trois puéricultrices pour quatorze enfants. Cet exemple montre qu'il est bien possible de respecter les normes, mais il manque toujours de moyens financiers et du personnel formé et accompagné. Le problème, c'est que le métier n'est pas attractif en raison des contrats à court terme, mais aussi à cause des salaires trop bas et des conditions de travail difficiles. De plus, le gouvernement Arizona ne fait qu'aggraver la situation.

7.7 Question de M. Maxime Daye à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Quelle gestion pour les maisons de jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles?»

M. Maxime Daye (MR). – Le journal «*Le Soir*» s'est dernièrement penché sur l'organisation des maisons de jeunes. L'article met en exergue deux problématiques. D'une part, il explique le rôle de «couteau suisse» des coordinateurs qui doivent non seulement s'occuper de l'émancipation des jeunes, mais aussi gérer l'aspect administratif, le personnel, le budget, etc. Cela fait beaucoup de travail pour une seule personne.

D'autre part, il rappelle également que les organes d'administration doivent impérativement être composés d'au moins un tiers de jeunes âgés de moins de 26 ans. Or, quand ces jeunes sont aux études, ils n'ont pas toujours l'occasion de participer aux réunions. Au sein de ma commune, l'un d'eux se trouvait à l'étranger, dans le cadre d'un échange, et ne pouvait dès lors pas siéger dans l'organe d'administration.

Dans le domaine de la culture, une différence est faite entre l'organe d'administration et le conseil d'orientation, qui est chargé de conseiller, comme son nom l'indique, la politique culturelle. Une telle distinction ne peut-elle pas être instaurée pour les maisons des jeunes, ce qui laisserait au gestionnaire le rôle d'administrateur?

La Déclaration de politique communautaire (DPC) précise que «les rôles et missions des organisations de jeunesse et des centres et maisons de jeunes seront revus». Madame la Ministre, avez-vous une idée du calendrier, des objectifs et de la méthode pour procéder à cette révision?

Enfin, le décret du 9 novembre 2023 portant diverses dispositions relatives à la gouvernance et à l'encadrement dans le secteur de la jeunesse demande aux fédérations des maisons de jeunes la mission d'accompagner les maisons de jeunes. Cette disposition est-elle respectée, et ce, en collaboration avec votre administration?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – J'ai pris connaissance de l'article du journal *«Le soir»* qui rapporte la situation dans la maison des jeunes de Braine-le-Comte, notamment. Nous avons déjà eu l'occasion de parler des difficultés qui sont pointées dans l'article et qui ont entraîné la perte de l'agrément de cette maison de jeunes.

En effet, il est fait mention du rôle multitâches du gestionnaire et des améliorations possibles dans la simplification administrative. Les mêmes éléments ressortent de mes rencontres avec les maisons de jeunes, eu égard aux lourdeurs des dossiers d'agrément ou de renouvellement d'agrément, mais également du traitement papier des procédures. Ce n'est pas la ministre de la Simplification administrative qui vous contredira. Nous devons y remédier pour que, demain, plus de place soit laissée au rôle de coordination et d'animation des maisons de jeunes.

La DPC prévoit effectivement une révision des rôles et missions des organisations de jeunesse (OJ) et centres de jeunes (CJ). Les agréments actuels courent jusqu'en 2028. J'ai pour ambition de mener le travail en concertation pleine et entière avec le secteur et d'aboutir à la finalisation du processus décrétal en 2027, afin que les règles soient claires et affinées pour le renouvellement des agréments en 2028.

Vous m'interrogez aussi sur la place des jeunes dans la gestion des structures, Monsieur le Député. C'est un élément qui mérite réflexion. Nous devons déterminer la meilleure manière de former des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS). En tout cas, si les jeunes sont impliqués dans cette gestion, ils seraient bon qu'ils soient bien encadrés.

En ce qui concerne le décret du 9 novembre 2023, les fédérations de maisons de jeunes accomplissent bien leur mission d'accompagnement des structures de la jeunesse. L'administration et les services d'inspection auront l'occasion de le vérifier plus amplement dès l'année prochaine, lors de l'envoi des rapports d'activités des OJ et des CJ.

M. Maxime Daye (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre disponibilité dans ce dossier qui m'est cher. Je note votre volonté de procéder au choc de simplification administrative. J'ai interrogé hier la ministre Galant à ce sujet. Comme vous venez encore de l'illustrer, tous les secteurs attendent

cette simplification. Le processus décrétal sera donc mené à bien d'ici l'année 2027. Je suivrai ce dossier avec attention.

7.8 Question de Mme Stéphanie Thoron à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Retour en force de la rougeole»

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Plusieurs pays font face à une recrudescence des cas de rougeole, en Europe, mais également aux États-Unis, où deux décès ont été enregistrés au Texas. La rougeole est une maladie qui peut être grave et même mortelle, de plus, elle est également très contagieuse, plus que la Covid-19. Or elle pourrait être évitable par la vaccination, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommandant un taux de couverture de 95 % pour atteindre une immunité collective.

La Belgique fait figure de mauvaise élève avec 551 cas en 2024, alors que le virus avait disparu, et détient ainsi la quatrième place en Europe. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le taux de vaccination est seulement de 75 %, chiffre officiel que, vous-même, Madame la Ministre, estimez être sous-évalué, et qui reste loin du taux recommandé. Pour garantir une immunité presque totale au niveau individuel, le vaccin contre la rougeole nécessite deux doses, une première administrée au bébé et la seconde à l'âge de sept ou huit ans. Or, il semble qu'un nombre non négligeable d'enfants ne reçoivent pas cette seconde dose.

Si les enfants sont les plus touchés par cette maladie, elle atteint aussi les femmes enceintes et leur futur bébé, entraînant des risques de fausse couche et d'accouchement prématuré. La rougeole touche surtout les personnes les plus vulnérables. À la suite de la détection, il y a quelques semaines, d'un variant originaire du Maroc, et compte tenu de la présence de la maladie dans plusieurs destinations de voyage de touristes belges, la situation dans notre pays est préoccupante.

Comment améliorer le taux de vaccination des enfants, sachant que le vaccin est sûr et gratuit? Comment améliorer le suivi vaccinal des enfants, et l'administration de la deuxième dose, par l'intermédiaire des centres de promotion de la santé à l'école (PSE), des médecins et de la sensibilisation des familles? Quels sont les protocoles de gestion en cas de détection d'un cas de rougeole dans les lieux de vie des enfants tels que les crèches, les écoles, les centres de vacance? Convient-il de les améliorer? Enfin, ne faut-il pas envisager une campagne de sensibilisation sur les risques de la rougeole auprès du grand public?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Nous constatons en effet une recrudescence des cas de rougeole et les personnes les plus à risques sont les femmes enceintes et les enfants de moins d'un an. Les

professionnels des consultations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sont conscients qu'il faut encore améliorer la couverture vaccinale, même si, selon les derniers chiffres publiés par Sciensano, elle est suffisante aujourd'hui. Les médecins de l'ONE sensibilisent les familles. Ils vérifient que les enfants ont reçu la seconde dose du vaccin et, le cas échéant, un rattrapage est proposé lors des consultations de l'ONE ou par les centres PMS.

Quand un cas de rougeole est détecté dans un milieu collectif est détectée, le protocole de l'ONE reprend les recommandations de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ou de Vivalis. De leur côté, les services PSE vérifient le statut vaccinal des enfants. Le cas échéant, un appel à la vaccination est lancé et les parents sont sensibilisés au risque en cas de non-vaccination. Les enfants immunodéprimés sont envoyés vers leur médecin traitant ou leur pédiatre. En ce qui concerne le personnel, l'ONE rappelle à la direction d'informer la médecine du travail.

Madame la Députée, vous proposez de lancer dès aujourd'hui une campagne d'information sur la rougeole. Or, le *Risk Management Group* (RMG) n'évoque pas une telle option pour l'instant. Nous sommes cependant, bien entendu, attentifs à ses recommandations.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Madame la Ministre, je prends note du fait que la couverture actuelle vaccinale contre la rougeole serait suffisante et qu'il existe également des possibilités de rattrapage, qui sont nécessaires. Il est important de suivre cette l'évolution des cas de rougeole avec attention. Je ne manquerai pas de vous interroger ultérieurement afin de m'enquérir du suivi qui en a été donné.

7.9 Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Féminicide à Seraing: violences faites aux femmes – suivi des auteurs et protection des victimes»

Mme Valérie Bluge (MR). – Un drame s'est déroulé à Seraing: le corps d'une femme a été retrouvé sans vie et calciné à son domicile. Son compagnon, qui a été mis sous mandat d'arrêt, était connu de la justice pour des faits de violence familiale et de violence quotidienne. La victime avait également fait part de craintes à propos de son conjoint à la police quelques jours auparavant. Nous avons une pensée pour elle, son enfant et sa famille. Ce fait divers dramatique doit nous interpeller et nous obliger à assurer un suivi efficace des auteurs et à protéger les victimes.

Madame la Ministre, quels dispositifs déployez-vous dans vos services pour accompagner les personnes victimes de violences conjugales? Une collaboration existe-t-elle entre les services d'aide aux victimes, les services d'accueil des victimes et les services d'assistance policière aux victimes?

Qu'est-il prévu pour accompagner les auteurs afin d'éviter qu'ils ne récidivent en cas de violences familiales et conjugales? Pouvez-vous faire le point sur le dispositif du bracelet anti-rapprochement?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, je tiens à vous préciser que la protection des personnes ne relève pas de mes compétences, mais bien des services de police et des forces de l'ordre.

Des collaborations régulières existent entre les services d'accueil des victimes, qui dépendent des maisons de justice, les services d'aide aux victimes, qui dépendent des services partenaires des maisons de justice, et les services d'assistance policière aux victimes. Le service d'accueil des victimes joue bien son rôle d'intermédiaire auprès des magistrats pour faire part des situations qui méritent toute l'attention requise.

Les assistants de justice accomplissent bien entendu leurs missions de guidage auprès des auteurs de violences conjugales et familiales. J'aimerais aussi mettre en lumière le rôle d'une association telle que Praxis, qui est partenaire des maisons de justice et présente dans l'ensemble des arrondissements judiciaires. Praxis va encore plus loin dans le suivi des auteurs de ces violences en menant avec eux un travail d'accompagnement psychologique et de conscientisation par rapport à la notion de violence et à la gestion des émotions de manière plus générale.

Enfin, mon cabinet a rencontré une série d'opérateurs de terrain, dont les procureurs et les juges d'instruction, pour aborder la question des bracelets électroniques, qui sont effectivement prévus dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Plusieurs éléments et questionnements d'ordre juridique sont ressortis de ces travaux et de ces rencontres. Le dossier est désormais à l'analyse de mon administration. Notre intention est de développer cet outil pour le début de l'année 2026.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je me permets d'insister sur un point fondamental: la violence conjugale tue. Face à cela, notre réponse doit être ferme et coordonnée. Nous devons protéger les victimes en surveillant les auteurs de ces violences. À cet égard, les maisons de justice ont un rôle à jouer.

Le bracelet anti-rapprochement tel qu'il a été pensé est précisément un outil de protection des victimes. Il permet de créer une zone de sécurité autour de la victime, de détecter les violations des interdictions de contact en temps réel, et donc d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Ce bracelet est une technologie éprouvée qui sauve des vies; il ne peut rester une mesure théorique inscrite dans la DPC. Nous devons prendre nos responsabilités et faire aboutir les concertations en cours afin d'adopter le décret nécessaire à son utilisation.

7.10 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Quel avenir pour les médias indépendants et quels leviers pour garantir le pluralisme des médias?»

Mme Sabine Roberty (PS). – Après «*Wilfried*» et «*Médor*», c'est au tour du trimestriel «*Imagine, Demain le Monde*» de lancer une grande campagne de réabonnement sans laquelle ce magazine indépendant pourrait disparaître de notre paysage médiatique belge francophone.

Pourquoi est-ce si important de parler du soutien aux médias indépendants au sein de ce Parlement? Parce que soutenir les médias indépendants, c'est renforcer le pluralisme de l'information, c'est lutter contre la concentration des médias, mais c'est aussi à soutenir les débats d'idées qui dérangent. Bref, soutenir les médias indépendants, c'est soutenir l'un des piliers de notre démocratie. Il est donc primordial d'évoquer cette question dans cet hémicycle où nous abordons quotidiennement le thème de la démocratie.

Madame la Ministre, face aux crises socio-économiques qui se succèdent et bouleversent l'équilibre financier des médias indépendants, comment pourrait-on apporter un soutien à ce journal? Plus globalement, dans un contexte de concentration économique accrue où la plupart des médias appartiennent aux mêmes groupes privés, comment soutenir les médias indépendants? Enfin, avec quelles mesures concrètes garantir un réel pluralisme de l'information?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà renforcé son soutien à la presse périodique, notamment par le biais du décret du 1er février 2024 relatif au soutien à la presse écrite périodique non commerciale.

Concernant spécifiquement le magazine «*Imagine, Demain le Monde*», une convention prévoyant de lui allouer une subvention annuelle de 85 000 euros pendant 3 ans a été signée. Au total, en 2025, la Fédération Wallonie-Bruxelles va octroyer 530 000 euros aux journaux périodiques non commerciaux, à l'instar des deux magazines que vous avez cités dans votre question. Le gouvernement de notre Fédération n'a nullement l'intention de supprimer ces aides aux journaux périodiques. De plus, en tant que ministre des Médias, il m'importe de maintenir une information plurielle; raison pour laquelle nous apportons tout notre soutien à ce secteur.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, nous ne parlons évidemment pas de la même chose. Vous parlez du renfort à la presse périodique; je parle du renfort à la presse indépendante. Il doit s'agir d'une volonté claire. J'entends qu'il y a une ouverture et je ne peux que m'en réjouir. Le PS sera toujours aux côtés de celles et ceux qui défendent une presse libre, plurielle, indépendante,

qui diversifie les récits, donne la parole à ceux à qui on ne la donne jamais, qui exprime ce que certains n'oseraient jamais exprimer et qui enquête là où ça dérange.

Chaque fois qu'un média indépendant disparaît, c'est un espace de liberté qui se ferme, c'est un morceau de notre démocratie qui s'efface en silence. Le PS sera à vos côtés si vous voulez avancer dans ce domaine. Pour conclure, je rappellerai que l'objectif d'«*Imagine, Demain le Monde*» est d'atteindre 1 000 nouveaux abonnements en trois mois. Si chacune des 94 personnes qui siègent au sein de cette assemblée souscrivait à l'abonnement du magazine, nous atteindrions un dixième des abonnements attendus.

7.11 Question de M. Olivier de Wasseige à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Congé dans la fonction publique pour les agentes en cas de perte de grossesse»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Le gouvernement wallon a récemment pris des dispositions pour permettre aux agentes qui sont victimes de perte de grossesse et à leurs conjoints de prendre congé. Il s'agit d'une excellente mesure, car la perte de grossesse n'est pas assez reconnue comme un traumatisme pour les familles qui en sont victimes. Les Engagés soutiennent cette avancée fondamentale. Nous sommes soucieux de créer un monde du travail qui soit de plus en plus humain et qui soit attentif aux problèmes personnels dans les familles.

Madame la Ministre, cette mesure du gouvernement wallon n'est-elle qu'un premier pas vers une prise en compte plus importante des besoins humains dans la fonction publique? Cette avancée de la Région wallonne sera-t-elle bientôt transposée au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Évidemment, les agents et agentes de la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficieront de la disposition de congé de circonstance lors d'une perte de grossesse. L'administration est en train de préparer la modification de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 juin 2004 relatif aux congés et aux absences des agents des services du gouvernement de la Communauté française, du Conseil supérieur de l'audiovisuel et des organismes d'intérêt public relevant du Comité de Secteur XVII: cette modification doit permettre la transposition de la mesure qui provient de l'État fédéral. Comme je porte une «double casquette», je tiens à ce que les mêmes réformes soient appliquées tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les agents de la Fédération profiteront des mêmes congés pour ces circonstances qui sont très particulières et très malheureuses dans la vie d'une femme.

Par ailleurs, je vous signale qu'il y aura d'autres mesures à prendre en compte, notamment dans le cadre de la réforme de la fonction publique. Nous permettrons la promotion aux agents contractuels, qui auront les mêmes droits que les agents statutaires. Nous simplifierons la vie des clients et bénéficiaires de l'administration, mais également des fonctionnaires, dans le cadre du projet de simplification administrative.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Il est évidemment intéressant que la fonction publique montre l'exemple à travers un signal fort, ce que je salue avec conviction. Du reste, je note que le dossier est en cours de préparation et que la décision prise sera notifiée prochainement au ministère. Je prends aussi acte des autres avancées pour les agents de la fonction publique: elles concernent tant la promotion que la simplification administrative. Cette dernière, en effet, ne doit pas toujours être abordée uniquement depuis le point de vue de l'usager, mais aussi depuis celui des agents.

7.12 Question de M. Thierry Witsel à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Prévention des violences en milieu footballistique: la réponse est-elle à la hauteur?»

7.13 Question de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Violence dans le sport sur de nos terrains et autour de ceux-ci»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Lors du match opposant le Sporting de Charleroi au Standard de Liège, des dispositifs pyrotechniques artisanaux ont été découverts sous les sièges de supporters liégeois. C'est un acte d'une gravité extrême qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Ces types d'événements nous interrogent sur l'efficacité des dispositifs de sécurité et de prévention des violences dans et autour des stades, alors que nous sortons d'une campagne de sensibilisation contre la violence dans le sport!

Quelles mesures seront prises, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir, afin de cesser de brimer les supporters qui ne se déplacent au stade que pour encourager positivement leur équipe; afin de soutenir les initiatives de supporters ou de cellules de *fan coaching* qui visent à lutter contre les discriminations, le racisme et la violence, plutôt que les réprimer; afin de condamner fermement les auteurs de comportements violents ou de propos discriminatoires, que ce soit individuellement ou collectivement; afin de prévenir ce type de dérive violente qui n'a pas sa place dans le monde sportif? Enfin, comment le gouvernement réagit-il afin de pérenniser la campagne de lutte contre la violence dans le sport?

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, dimanche dernier avait lieu la rencontre entre le Standard de Liège et le Sporting de Charleroi. Ce match est assez particulier puisqu'il est souvent marqué par l'intensité propre aux derbys wallons. Il a cette fois-ci été plutôt éclipsé par ce qui s'est malheureusement passé en dehors du terrain. Des supporters du Standard ont découvert des pétards télécommandés sous leurs sièges. La tribune a dû être évacuée et la police a dû procéder à un contrôle de tous les sièges pour s'assurer qu'il n'y ait plus de danger.

La rencontre a dû commencer avec 20 minutes de retard, mais au-delà de cet incident, il y a aussi cette malheureuse coïncidence: le fait que ce match avait lieu le jour de la fameuse action «Trait rouge». Cette dernière consiste à tracer une marque rouge sur sa joue pour tirer un trait sur la violence sur ou en dehors des terrains. Avez-vous été informée de cet incident? Si tel est le cas, quelle est votre réaction? Cet incident survenant le jour de «Trait rouge», envisagez-vous d'élargir cette action ou de renforcer ce type d'initiative?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Messieurs les Députés, je me suis déjà exprimée à ce sujet dans la presse. Je condamne fermement le comportement de ces individus. Ces actes auraient pu avoir des conséquences très graves. Les spectateurs vont généralement voir les matchs en famille. Je devais d'ailleurs m'y rendre avec mon fils de 7 ans. Avec le recul, je me dis que j'ai bien fait de m'abstenir d'y aller. Ces faits sont scandaleux! Une minorité d'individus perturbe la majorité de supporters qui vont au stade pour s'amuser et passer un bon moment en famille ou entre amis. Les faits sont très graves; une enquête judiciaire est d'ailleurs en cours. J'espère que ces actes seront punis très sévèrement et qu'il y aura un suivi de la sanction.

Le 26 mars dernier, M. Christophe Bastin m'a interrogée sur la campagne «Trait rouge» qui vise à lutter contre la violence dans le sport. Elle a été massivement suivie, puisque 31 fédérations sportives se sont jointes à l'Association des clubs francophones de football (ACFF), initiatrice de l'action, ce qui est très positif. Les faits en question nous font prendre conscience qu'il n'y a malheureusement pas de limite à la violence et que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit continuer à soutenir cette campagne, à laquelle de plus en plus de fédérations et de clubs sportifs s'associent.

Le 22 mai prochain, à l'occasion de ma rencontre avec l'ensemble des fédérations sportives, je leur rappellerai, ainsi qu'aux clubs de sport, leurs obligations d'appliquer des sanctions en cas de violences lors des rencontres. Assez de discours! Nous avons besoin d'actes concrets: il faut punir ces fauteurs de troubles.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il est effectivement important de poursuivre la lutte contre la violence dans le sport, comme la campagne «Trait rouge». À mon avis, pour être efficace, elle ne devrait pas être menée une seule

fois par an, mais devrait être quotidienne, afin que le comportement des supporters et des plus jeunes évolue véritablement. Les fauteurs de trouble sont souvent punis, mais certaines situations peuvent s'avérer dramatiques pour les autres supporters, notamment pour les familles avec enfants. Je note que vous rencontrerez les fédérations sportives le 22 mai. J'estime qu'il est vraiment temps que la Pro League et l'Union belge se réunissent et puissent prendre des décisions assez fermes, comme le bannissement à vie des stades et des clubs pour les responsables de violences. Cela se fait dans d'autres pays et cela a permis d'apaiser la situation.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, votre réponse a été tout à fait complète et elle m'a rassuré sur la sécurité qui doit être de mise autour des stades pour y mettre fin à la violence. Vous l'avez dit et répété: des enfants étaient aussi présents au stade, ce qui a provoqué énormément d'inquiétude. La violence peut appeler en effet la violence. Des toilettes du stade ont d'ailleurs été saccagées par des supporters du Standard. C'est pour vous dire qu'on ne remonte pas, selon moi, à la cause du problème qui est clairement un manque d'éducation.

L'action «Trait rouge» contre la violence marque ce changement. Pour ma part, en tant qu'arbitres, nous participons à cette action et nous en voyons les effets autour du terrain. Lorsque les enfants doivent porter ce trait rouge au début de leur match, ils prennent conscience qu'il faut que la rencontre se déroule avec fair-play et dans le respect de toutes les personnes présentes au stade.

7.14 Question de M. Hajib El Hajjaji à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Montée inquiétante de l'homophobie»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Une étude récente réalisée par un consortium de chercheurs issus de diverses universités flamandes révèle une montée préoccupante de l'homophobie chez les jeunes en Flandre. Selon cette étude, près d'un jeune sur cinq considère aujourd'hui acceptable une agression homophobe, contre à peine 7 % il y a cinq ans. Ce recul de la tolérance concerne les jeunes issus de tous les milieux sociaux, de toutes les origines et fréquentant tous les types d'enseignement.

Monsieur le Ministre, existe-t-il, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des données permettant de mesurer l'évolution des attitudes et du regard des jeunes vis-à-vis des questions de genre et d'orientation sexuelle?

Par ailleurs, quelles sont les actions menées actuellement, dans les différents champs de compétence de la Fédération, pour lutter contre l'homophobie et pour promouvoir une culture du respect au sein de la population? À cet égard, souvenons-nous que notre Assemblée a récemment remis un prix à la Fondation

Ihsane Jarfi, ce qui montre notre volonté de lutter contre les discours et les délits de haine.

Avez-vous prévu de solliciter l'avis du Forum des Jeunes à cet effet? Cet organe réalise un travail important et essentiel de collecte de paroles des jeunes.

Sur les réseaux sociaux, on voit aujourd'hui l'émergence de discours virilistes et suprémacistes de genre, hostiles aux minorités, qui font mal et qui attaquent la culture du respect dans notre pays. Des actions sont-elles prévues pour mettre un terme à ces violations du droit et à cette violence en ligne? Il serait bon de mettre en œuvre un plan d'action impliquant les ministres du gouvernement afin de lutter efficacement contre l'homophobie et de promouvoir dans notre pays une culture du respect et de préservation des droits fondamentaux.

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, la Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont des exemples en matière de législation et de cadre institutionnel dans la lutte contre l'homophobie. Toutefois, l'étude que vous renseignez montre que nous devons continuer à être vigilants et à avancer dans ce domaine.

Concernant les données sur l'évolution des attitudes des jeunes, nous travaillons avec nos partenaires académiques, universitaires et associatifs sur la base des études et des enquêtes qu'ils mènent. Je citerai entre autres l'enquête «*Health Behaviour in School-aged Children*» (HBSC) menée par le Service d'information Promotion Éducation Santé (SIPES) de l'École de Santé publique (ESP) de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Elle portait initialement sur les comportements de santé des jeunes, mais elle a élargi son champ d'étude.

Un autre exemple est l'appel à projets que la Direction de l'égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles lance chaque année. Doté d'un montant de 300 000 euros, il est centré sur la lutte contre les discriminations homophobes, biphobes et transphobes. Il est accessible à de nombreux opérateurs dans les domaines de l'enseignement, de la culture, du sport et de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je citerai encore d'autres exemples intéressants: une ASBL dont j'ai oublié le nom développe un projet sur l'inclusion des jeunes personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+) et a produit plusieurs vidéos de sensibilisation destinées aux jeunes; Les Scouts ont développé une boîte à outils pour sensibiliser à l'inclusion des personnes LGBTQIA+; le cinéma Palace a projeté le film *«Animals»* et sensibilisé à l'homophobie; de nombreuses bibliothèques de la Ville de Bruxelles travaillent sur la diversité dans la littérature jeunesse.

Par ailleurs, je soulignerai le travail que nous réalisons à travers le Plan «LGBTQIA+» 2025-2029, dans lequel le Forum des Jeunes sera partie prenante,

car il a beaucoup à y apporter. Ce matin, j'ai participé à un colloque à Namur consacré aux discriminations que subissent les personnes LGBTQIA+ dans les domaines du logement et de l'accès aux soins.

Nous travaillons donc pour une société plus inclusive. Cela demandera du temps et la contribution de nombreux opérateurs et des autres niveaux de pouvoir.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le populisme augmente et se nourrit véritablement des discours de haine, rétrogrades, archaïques, sexistes, xénophobes. Il amène à adopter des postures d'exclusion. Je constate une véritable atteinte au contrat social, au respect des choix de vie des uns et des autres. Cela m'inquiète, parce que les principes d'égalité et de non-discrimination, et parfois même l'État de droit, sont remis en question. Nous devons véritablement faire front commun pour porter ensemble, majorité et minorité, la culture du respect.

Je vous donne un exemple qui me préoccupe, car il illustre l'incohérence entre les politiques menées par votre majorité ici en Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'État fédéral. Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, qui est pourtant un organe essentiel pour lutter contre les discriminations, verra sa subvention fédérale diminuer de 25 %. C'est une mesure qu'il faut revoir d'urgence.

8 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret visant à renforcer les périodes dédiées à l'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental ordinaire (doc. 101 (2024-2025) n° 1).

Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique. *(Assentiment)*

9 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 4 avril 2024 entre la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral sur la mise en œuvre intergouvernementale du règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018, établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 (doc. 83 (2024-2025) n^{os} 1 et 2)

9.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Maroy, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Maroy, pour une intervention au nom du groupe MR.

M. Olivier Maroy (MR). – Le présent projet de décret a pour objet de porter assentiment à l'accord de coopération visant à la mise en œuvre du règlement européen «*Single Digital Gateway*» (SDG), que l'Union européenne a adopté en octobre 2018 et qui concerne la création d'un portail numérique unique.

L'objectif principal de ce portail est de simplifier et garantir l'accessibilité en ligne et l'harmonie des procédures administratives et des services en ligne pour les citoyens et les entreprises de l'Union européenne, et ce, à travers tout son territoire. La volonté est de réduire la bureaucratie et de favoriser la libre circulation tant des citoyens que des entreprises au sein de l'Union européenne.

Dans ce but, le règlement prévoit que les administrations nationales développent un réseau de portails afin de permettre aux citoyens et aux entreprises de réaliser certaines procédures administratives en ligne et de bénéficier d'un service d'assistance. C'est dans cette logique qu'un portail numérique appelé *Your Europe* a été créé. Celui-ci centralise un grand nombre d'informations et de démarches administratives pour les personnes qui souhaitent séjourner, voyager ou faire du commerce au sein de l'Union européenne. En plus de répondre à de nombreuses questions pratiques, la plateforme oriente les utilisateurs vers les sites web nationaux et de l'Union européenne les plus utiles.

Je prends trois exemples pour illustrer l'impact concret de cette plateforme dans la vie quotidienne.

Un étudiant étranger, par exemple français, souhaitant s'inscrire dans une université allemande, peut trouver toutes les informations dont il a besoin, en français, sur le portail *Your Europe* et remplir sa demande d'admission en ligne, sans devoir se déplacer ou envoyer des documents papier.

Une entreprise souhaitant s'installer dans un autre pays de l'Union européenne peut effectuer un grand nombre de démarches administratives en ligne, comme une demande d'immatriculation ou de permis, l'enregistrement auprès de la TVA, etc.

Un citoyen espagnol qui vivrait en Italie pourrait, grâce à l'interopérabilité des services administratifs, demander son extrait d'acte de naissance espagnol en ligne sans devoir contacter directement une mairie en Espagne. C'est là que réside le génie de l'Union européenne; c'est lorsqu'elle est au service des citoyens.

En ce qui concerne la Belgique, la mise en œuvre du règlement SDG relève de la responsabilité de tous les niveaux de pouvoir, qu'il s'agisse des autorités fédérales, des entités fédérées ou même des pouvoirs locaux. La Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral ont donc dû signer un accord de coopération, ce qu'ils ont fait au mois d'avril 2024.

Le présent projet de décret illustre, dès lors, la capacité des différentes entités belges à collaborer pour offrir un service administratif modernisé et efficace, tout en n'oubliant pas les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui ne disposent pas de tous les outils, par exemple en raison de leur âge. La ministre nous a d'ailleurs donné toutes les garanties à ce sujet.

Le groupe MR soutiendra ce projet de décret avec conviction, car celui-ci constitue une avancée essentielle pour moderniser l'accès aux services administratifs, renforcer la coopération entre niveaux de pouvoir et, surtout, simplifier la vie des citoyens et des entreprises.

M. le président. – La parole est à Madame Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Ce projet de décret vise à donner un accès en ligne à des informations, des procédures et des services d'assistance administrative. Nous ne pouvons que saluer toutes les actions qui modernisent et développent la transparence et l'efficacité de nos institutions, sans perdre de vue toutes les personnes touchées par la fracture numérique. Le groupe socialiste votera donc en faveur du texte.

M. le président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Au nom du groupe Les Engagés, je remercie la ministre-présidente pour la présentation claire du projet de décret et pour les réponses précises et constructives apportées lors des travaux en commission.

Ce projet de décret s'inscrit dans une démarche ambitieuse de modernisation administrative à l'échelle européenne. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, il représente une opportunité concrète d'améliorer l'accès au service public en s'inscrivant pleinement dans une dynamique numérique européenne.

Nous saluons la prise en compte des remarques fondamentales du Conseil d'État, notamment l'association, désormais assurée, de la Commission communautaire française (COCOF). Cela témoigne d'un souci bienvenu de cohérence institutionnelle et de respect des compétences de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les précisions apportées en commission sur les moyens techniques et humains sont également rassurantes. La participation de la Fédération Wallonie-

Bruxelles à l'équipe intergouvernementale chargée du *Single Digital Gateway* (SDG) pour un montant de 6,2 % du budget dédié aux ressources humaines, ainsi que l'instauration de dispositifs concrets, comme le guichet unique national ou le registre des liens, montrent que notre entité est bien engagée dans la mise en œuvre de ce portail numérique unique.

Ce projet de décret va dans le sens d'une Fédération Wallonie-Bruxelles moderne, connectée et ouverte sur l'Europe, et ce, tout en restant proche de ses citoyens. C'est pourquoi le groupe Les Engagés le soutiendra pleinement.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Pour le groupe Ecolo, tendre vers la simplification administrative représente toujours une avancée quand cela est de nature à améliorer et à augmenter les services proposés aux citoyennes et aux citoyens. Partant, Madame la Ministre, je vous ai interrogée afin de savoir si ce texte constituait bien un pas dans cette direction. Vous m'avez répondu que ce texte constituait bien une avancée et qu'il ne s'agissait pas de revenir en arrière en ce qui concerne les services déjà offerts.

Votre réponse est rassurante, car, aujourd'hui, une partie de la population – environ 10 % –, notamment sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est encore éloignée de l'écrit. En outre, parmi ceux qui ont la chance de savoir écrire, certains ne sont pas du tout à l'aise avec le numérique. Il ne faudrait donc pas remplacer des services accessibles au plus grand nombre par des services numériques réduits.

J'en ai profité pour m'assurer que vous poursuiviez le travail visant à améliorer les services déjà existants. Je pense notamment au décret relatif au droit d'accès aux documents électroniques. À cet égard, vous m'avez confirmé que vous continuiez, en vertu de votre double casquette de ministre en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles, à avancer sur ce décret, tout en veillant à ce que les services rendus le soient non seulement de manière électronique, mais également par téléphone, par courrier ou dans un guichet en ligne. Le groupe Ecolo soutiendra donc ce texte.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

9.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

9.3 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

84 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Bruno Bauwens, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Dorothée De Rodder, M. Olivier de Wasseige, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Isabella Greco, Mme Armelle Gysen, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Bruno Lefèbvre, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, M. Loris Resinelli, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Céline Tellier, Mme Stéphanie Thoron, Mme Eliane Tillieux, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Patricia Van Walle, Mme Mathilde Vandorpe, Mme Manon Vidal, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

10 Projets de motion

10.1 Votes nominatifs

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, ce 7 avril 2025, d'une part par Mme Dejardin et MM. Lepine et Cram-

pont, d'autre part par M. Daube, d'autre part encore par M. El Hajjaji et, enfin, par Mmes Jacqmin et Bluge, en conclusion de l'interpellation de Mme Valarie Dejardin, intitulée «Délibérations et risques de non-finançabilité en 2024-2025: nécessité de disposer d'outils de monitoring afin d'anticiper les risques», de la question orale de M. Octave Daube à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Carte blanche des syndicats sur leurs inquiétudes pour la rentrée académique» et de la question orale de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Pilotage statistique de l'enseignement supérieur».

Je vous rappelle que, conformément à l'article 79 du règlement, peuvent intervenir avant le vote l'auteur principal de chaque motion, pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi qu'un représentant par groupe politique reconnu, pour une durée n'excédant pas deux minutes.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Les organisations de défense des familles et parents d'élèves, les organisations syndicales, les fédérations de défense des élèves et des étudiants, les services d'information des jeunes, les associations de lutte contre la pauvreté ou encore la Fédération des CPAS sont inquiets depuis l'entrée en vigueur du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur (décret «Glatigny»). Les opérateurs de l'enseignement supérieur s'inquiètent en effet de l'impact, sur les étudiants, des nouveaux critères introduits en début de parcours académique. Aujourd'hui, malgré les multiples cartes blanches et les initiatives politiques, notre enseignement supérieur navigue toujours à vue.

Madame la Ministre, votre gouvernement a fait le choix d'organiser simplement la récolte des données *a posteriori* et de laisser tomber le volet prévisionnel. Pire, vous avez coupé dans les budgets de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), organe le plus à même de récolter ce type de données. En réponse à mon interpellation, vous n'avez apporté aucune réponse aux inquiétudes formulées. En outre, aucun modèle permettant au gouvernement d'évaluer les répercussions du décret «Glatigny» ne semble à l'examen.

Par ailleurs, nous attendons les données relatives au suivi des cohortes annoncé. Dans ces conditions, comment pouvez-vous envisager une réforme sérieuse? Pour le PS, ce manque de vision est problématique, puisqu'il touche à la finançabilité et donc à l'avenir des jeunes. Comme vous l'avez dit en commission, on ne peut attendre et agir après-coup. Même si on peut vous rejoindre sur la capa-

cité des jurys à octroyer des dérogations sur une base pédagogique, rien aujourd'hui ne protège les étudiants de décisions prises en dehors de ce cadre. Pour nous, il est important d'envisager des mesures correctrices sur la base de projections pourtant inexistantes à l'heure actuelle.

Enfin, nous appelons votre gouvernement à s'atteler sérieusement aux défis de notre enseignement: la précarité étudiante et le refinancement que promet votre Déclaration de politique communautaire (DPC). À ce jour, hormis un définancement et une attaque à l'encontre des étudiants étrangers hors Union européenne, votre gouvernement n'a avancé aucune proposition. Nous ne pouvons nous satisfaire de raisons budgétaires pour justifier votre inaction. Il est temps de faire preuve d'ingéniosité pour améliorer le sort des étudiants. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre vos responsabilités et de faire de l'enseignement supérieur une priorité politique de ce gouvernement.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Une des premières mesures que le gouvernement MR-Les Engagés a prise est de réintégrer la réforme du décret «Paysage». Pourtant, cette annonce survient après de nombreux mois de mobilisation des étudiants et des étudiantes qui ont clamé que cette réforme mettait leur parcours en danger.

Partout en Belgique, la précarité étudiante est en augmentation. De plus en plus d'étudiants ne parviennent pas à boucler leurs fins de mois. Le prix de la nourriture et des kots augmente. Les jeunes doivent jobber de plus en plus pour étudier. Le nombre de problèmes de santé mentale explose dans notre société. Notre enseignement est sous-financé. Le budget qui y est dédié est le même depuis des décennies, alors que le nombre d'étudiants est en augmentation. Pourtant, le fait que davantage de personnes aient envie de faire des études et d'obtenir un diplôme est une bonne chose.

Toutefois, au lieu de les encourager, vous avez choisi de maintenir le budget en place. Face à ces véritables problèmes de l'enseignement supérieur, votre gouvernement a décidé de dire aux étudiants qu'ils devaient finir leurs études, peu importe leurs problèmes: la réforme du décret «Paysage» est de retour. Vous n'avez que faire de la mobilisation de milliers jeunes. De plus, les organisations syndicales et leurs représentants vous interpellent. La CSC Enseignement, la CSC Services publics, la Centrale nationale des employés (CNE) Universités, le SETca-Sel, la Syndicat libre de la fonction publique (SLFP) Enseignement et la Centrale générale des services publics (CGSP) Enseignement clament que vos mesures vont faire beaucoup de dégâts à la rentrée.

En effet, tous les étudiants en situation de non-finançabilité feront exploser les services administratifs de nos universités, qui sont déjà en peine à cause du sous-financement. La situation créera d'énormes difficultés pour les jurys, qui

devront décider s'ils donnent une dernière chance aux étudiants. La situation générera des inégalités entre les établissements. Pour rappel, certaines écoles accueillent des publics en situation de précarité et venant de familles moins favorisées. Pour elles, il s'agit d'une pression supplémentaire.

Nous vous demandons de réaliser un monitoring, de faire des prévisions pour savoir combien d'étudiants risquent d'être exclus de l'enseignement supérieur et si lesdits étudiants sont ceux qui sont le plus soumis aux inégalités sociales. En commission, il nous a été répondu qu'il fallait laisser la réforme faire effet pour le savoir… C'est invraisemblable! En d'autres termes, vous nous dites qu'il suffit d'exclure les étudiants et de voir ensuite s'ils sont issus de milieux moins favorisés, s'ils ont des parents ouvriers, etc. Quand j'entends de pareils propos, j'ai l'impression que nous sommes en train de jouer avec l'avenir de plusieurs milliers d'étudiants!

Par le biais de cette motion, le PTB demande d'instaurer, dès cette année, un mécanisme de monitoring commun, de soutenir activement les établissements qui en ont vraiment besoin et surtout de revenir sur votre décision absolument lunaire de réintégrer pendant un an le décret «Glatigny». La mesure n'a aucun sens, ni sur le plan administratif ni au niveau pédagogique. Avec notre motion, nous demandons de changer votre politique qui va droit dans le mur et qui met la vie de milliers d'étudiants en danger.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Nous regrettons l'absence de la ministre-présidente, car ce débat mérite toute son attention. Madame la Ministre, nous ne sommes qu'à la première année de cette législature et deux thèmes majeurs réclament déjà notre attention. D'abord, le thème de la précarité étudiante pour lequel vous avez été largement sollicitée par la société civile. Ensuite, le thème de la non-finançabilité des étudiants dont le spectre plane sur des milliers d'entre eux en Fédération Wallonie-Bruxelles. La société civile vous interpelle à ce sujet également. Entendez-vous seulement ses messages d'alerte?

Derrière le terme technocratique de «non-finançabilité» se cache une réalité brutale, celle de l'exclusion des jeunes de leurs cursus faute d'avoir validé un nombre suffisant de crédits. Combien d'entre eux sont concernés? Nous ne le savons pas. Vous n'êtes simplement pas en mesure de nous le dire, car vous ne disposez pas de statistiques. C'est bien là le cœur du problème. Sans ces données, il vous est impossible de mener à bien vos politiques.

Ces jeunes ne sont ni des fraudeurs, ni des assistés, ni des touristes académiques. Ce sont des étudiants qui entrent dans notre réseau d'enseignement, parfois en situation de précarité, et pour qui la réussite académique est le principal passeport pour l'avenir. Moins de 50 % des étudiants réussissent tous leurs examens

en première année et le taux d'abandon au cours de la première année atteint jusqu'à 23 %.

Face à cela, le gouvernement MR-Les Engagés n'a pas de solution. Il prend des mesures injustes, inefficaces, aveugles aux défis sociaux. Le message que vous donnez aujourd'hui aux jeunes est: «marche, réussis ou crève». Or, ils ont besoin du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sans cela, et dans le contexte de sous-financement chronique de l'enseignement supérieur, vous les mettez tout simplement dans une situation plus compliquée.

Nous appelons le gouvernement à un changement de cap immédiat. Vous connaissez les solutions. Il vous faut des statistiques. Vous devez assurer cette collecte de données, cette transparence, ainsi que l'égalité de traitement entre les établissements. Il vous faut doter prioritairement les établissements qui accueillent les publics les plus fragilisés de moyens humains et financiers adaptés.

En conclusion, l'exclusion d'un étudiant ou d'une étudiante traduit souvent l'échec d'un système plus que celui d'un individu. C'est pour cette raison que nous vous demandons de remettre l'accessibilité et la réussite au cœur de notre projet éducatif.

M. le président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Chers collègues, il faut admettre que la ministre-présidente a annoncé à plusieurs reprises, tant en commission que dans cet hémicycle, ses priorités ainsi que les actions qu'elle entend mener pour régler les problématiques de la finançabilité et de la précarité étudiante. Je le répète, toutes les mesures prévues ne peuvent pas être enclenchées en deux coups de cuillère à pot. Je vous propose de faire un court résumé des mesures annoncées.

Le parcours de l'étudiant est l'une des priorités de ce gouvernement. Nous soutenons pleinement la démarche collaborative engagée par le cabinet de la ministre-présidente et sa volonté d'améliorer l'orientation des étudiants dès le début de leur parcours. Le développement d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer l'efficacité des mesures prises, élaborés en concertation avec les acteurs du secteur, y compris les représentants des étudiants, permettra un suivi rigoureux des réformes. La ministre-présidente en a fait sa priorité. Le but est bien de créer un réel pilotage de l'enseignement supérieur. Notre groupe partage la vision de la ministre-présidente sur la question, sensible, de la finançabilité. Des dérogations doivent rester. Des mesures pédagogiques individuelles, fondées sur le parcours de l'étudiant, et non sur des considérations financières ou institutionnelles, doivent être prises. Nous faisons confiance aux jurys pour appliquer ces principes avec discernement, tout en garantissant un traitement équitable des éventuels recours.

Enfin, la non-finançabilité ne doit pas être perçue comme une simple décision administrative, mais comme un signal pédagogique invitant l'étudiant à une

réflexion sur son orientation. L'objectif n'est pas d'exclure des étudiants, mais bien d'accompagner chaque étudiant vers la réussite. La concertation des acteurs aura bien lieu au sein des services du gouvernement. C'est pour cette raison que nous déposons cette proposition de motion. Nous voulons constater la mise en œuvre des mesures initiées par le gouvernement et leurs premiers effets.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Entendre que mettre des étudiants en situation de non-finançabilité, ce n'est pas pour les exclure, mais pour les accompagner vers la réussite, c'est un joli coup de novlangue du groupe Les Engagés. Pour eux, débloquer les moyens nécessaires au calcul du nombre d'étudiants finançables est compliqué et cela prend du temps. Refinancer l'enseignement prend également du temps. En fait, tout prend du temps. La seule chose qui est rapide, c'est l'exclusion des étudiants et des étudiantes.

La majorité ne veut pas écouter ni les syndicats ni les étudiants. Pourtant, ils se mobiliseront encore. Le 15 avril, ils seront dans la rue et nous verrons si ce Parlement pourra faire la sourde oreille et voter des motions pures et simples qui empêchent le vote des vraies choses. Nous verrons si vous pourrez continuer face à la pression des gens.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – J'ai entendu, mais je ne suis pas convaincu. Aujourd'hui, il est clair que le gouvernement est sourd, aveugle et muet. Il est sourd aux messages des acteurs de l'enseignement supérieur. La ministre-présidente a été interpellée pour corriger le tir, mais elle ne répond pas, elle impose. Le gouvernement est aveugle aux réalités de terrain. La précarité étudiante n'est pas un signal faible, c'est une alarme générale: les services sociaux sont débordés, les files s'allongent dans les associations de distribution alimentaire, le taux de réussite est en chute. Pour nous, l'université n'est pas un filtre, mais un tremplin.

Enfin, le gouvernement est muet sur les chiffres. Je n'en ai entendu aucun. Or, sans eux, vous naviguez à vue. Nous vous demandons de sortir d'une gestion de l'enseignement supérieur basée sur des tableaux budgétaires. Il y a là derrière une réalité humaine, des jeunes dont vous bloquez purement et simplement l'avenir. Des mesures correctrices à très court terme sont nécessaires. D'ici la rentrée prochaine de septembre, le gouvernement n'a aucune réponse à apporter aux jeunes en détresse.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– Il est procédé au vote nominatif.

83 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

35 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Martin Casier, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, M. Bruno Lefèbvre, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, ce 8 avril 2025, d'une part par Mmes Laanan et Greco, M. Lefèbvre et Mmes Tillieux, Pavet et Cremasco, d'autre part par Mmes Pavet, Laanan, Greco et Cremasco et M. Lefèbvre, d'autre part encore par Mmes Cremasco, Laanan, Greco et Pavet et M. Lefèbvre, et enfin par M. Gardier et Mme Desalle, en conclusion de l'interpellation de Mme Fadila Laanan, intitulée «Remise en question du statut d'artiste», de la question orale de M. Charles Gardier, intitulée «Avenir du statut d'artiste», des questions orales de Mme Amandine Pavet, intitulées «Réforme du statut d'artiste» et «Résultats du cadastre de l'emploi du secteur culturel»,

de la question orale de Mme Caroline Desalle, intitulée «Réforme du chômage: quel statut pour les artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles?», et des questions orales de Mme Veronica Cremasco, intitulées «Menaces sur le statut d'artiste» et «Cadastre de l'emploi culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles», et adressées à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones.

Je vous rappelle une nouvelle fois que, conformément à l'article 79 du règlement, peuvent intervenir avant le vote l'auteur principal de chaque motion, pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi qu'un représentant par groupe politique reconnu, pour une durée n'excédant pas deux minutes.

La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan (PS). – Hier en commission de la Culture, nous avons assisté à un rare moment d'alignement des expressions du gouvernement, par la voix de sa ministre-présidente, et des parlementaires tant de l'opposition que de la majorité. Tout le monde a marqué sa volonté politique de soutenir les artistes, les travailleurs des arts et ceux des secteurs culturels. Derrière certaines tournures de phrases et ambiguïtés, je note cependant des différences dans les voies que chacun voudrait emprunter pour concrétiser ce soutien. Je ne ferai pas ici de procès d'intention, car j'estime que nous pouvons nous retrouver autour d'un nombre minimal de principes, ce qui permettrait de lancer un signal d'apaisement à l'égard des opérateurs culturels.

C'est l'objectif que nous poursuivons avec notre projet de motion. Nous voulons dire au secteur culturel que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient fermement le système actuel du statut des travailleurs des arts. Nous voulons aussi nous unir pour garantir que ce statut reste accessible pour les artistes, les techniciens et les fonctions de soutien, et ce, sans limitation des droits dans le temps et sans restriction budgétaire, même si le ministre fédéral David Clarinval a été assez clair. Il a en effet estimé qu'il ne serait ni équitable ni explicable qu'une différence soit faite entre les artistes et les autres travailleurs chômeurs.

Nous voulons dire aussi au secteur que tous les partis ont parlé d'une même voix pour demander au gouvernement un dialogue social permanent avec les acteurs culturels afin de porter leurs intérêts auprès d'autres niveaux de pouvoir par tous les moyens possibles. Nous voulons dire aussi au secteur que notre Assemblée a appelé unanimement son gouvernement à poursuivre des efforts dans le cadre de ses compétences afin de soutenir la structuration de l'emploi culturel et la juste rémunération des travailleurs des arts.

Pour répondre à certains propos entendus hier, je dirai que la situation n'est actuellement pas bonnes pour les artistes et les travailleurs des arts. Il reste énormément de progrès à faire pour améliorer leur situation, ce que le cadastre de

l'emploi montre parfaitement. D'ailleurs, il y a une raison à ce que toutes les fédérations du secteur culturel demandent en cœur à préserver les droits des travailleurs des arts. Il faut les écouter. Donnons-leur les apaisements qu'ils attendent et regardons vers l'avenir avec eux dans la sérénité. Voter pour notre résolution constituerait un premier pas dans cette direction. Voter contre ce texte reviendrait à entretenir le flou, malgré les discours rassurants du groupe Les Engagés et d'une partie du groupe MR. Cela reviendrait à dire aux acteurs culturels qu'ils ont raison de craindre le pire. En effet, derrière le flou entretenu, il restera toujours la menace tangible que des économies soient faites sur le dos des artistes et des travailleurs des arts, engendrant une précarisation accrue de leurs métiers, que ce soit sous la forme de limitation dans le temps ou dans la limitation d'accès aux revenus de substitution.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – La dernière attaque du MR contre le statut d'artiste, c'est l'attaque de trop contre toute la culture. La réalité, dans ce secteur, c'est un salaire mensuel net inférieur à 2 000 euros pour la plupart des travailleurs, voire moins de 1 000 euros pour certains métiers. Ce sont des montants ridicules; pourtant, faut-il le rappeler aux députés du MR, ce sont bien des salaires de travailleurs qui, bien souvent, ne comptent pas leurs heures, ont des périodes de prestation peu ou pas rémunérées avec des contraintes de précarité et d'intermittence propres au secteur culturel.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'a été créé le statut d'artiste. Il est là pour soutenir; il est important; mais en même temps, ce n'est pas Byzance. C'est ce que révèle le cadastre de l'emploi culturel, qui vient d'être publié. Par exemple, les salaires du secteur culturel sont 20 % plus bas que dans les autres secteurs; la situation est donc déjà très précaire et, visiblement, le MR trouve que ce n'est pas encore assez et veut en rajouter une couche en attaquant clairement le statut des travailleurs de la culture.

Ces attaques graves provoquent beaucoup de colère, ce qui est tout à fait compréhensible. Les travailleurs du secteur culturel étaient d'ailleurs nombreux, dans tout le pays, lors de la grève générale du 31 mars, à crier cette colère. Ils n'en peuvent tout simplement plus de travailler dans la précarité. Ils n'en peuvent plus non des attaques du président du MR contre la culture en général et contre leur liberté d'expression. En effet, le MR a clairement affirmé que les acteurs culturels n'ont pas à donner leur avis sur le monde qui les entoure et qu'ils n'ont pas à se mêler de politique, tout en menaçant leurs subventions s'ils osent contrevenir à son opinion. Le MR prône aussi une culture du fric, ce que son président n'a aucun problème à dire explicitement dans la presse. Pour lui, la culture subventionnée n'a plus sa place; selon lui, il n'y a plus de place non plus pour la diversité culturelle. C'est une attaque très grave contre notre démocratie.

Nous serons aux côtés des travailleurs de la culture qui se sont mobilisés et se mobiliseront encore pour nos droits, pour la diversité culturelle, mais aussi pour leurs conditions de travail, car ces éléments forment un tout. Madame la Ministre de la Culture, vous avez marqué votre désaccord face aux attaques du gouvernement fédéral, mais vous l'avez fait d'une manière trop timide. Par exemple, vous avez déclaré que la fin du statut d'artiste était une ligne rouge à ne pas franchir, mais la Déclaration de politique communautaire (DPC) indique, noir sur blanc, que le gouvernement veut sortir le statut d'artiste du giron de l'Office national de l'emploi (ONEM). Quand nous vous demandons où vous comptez déplacer ce statut, nous n'obtenons aucune explication. Autrement dit, ce passage de la DPC peut être vu comme une menace similaire à celles proférées par le gouvernement Arizona. C'est pour cette raison que nous avons déposé une motion qui vise à protéger le statut d'artiste, à l'améliorer et (…)

M. le président. – Votre temps de parole est écoulé, Madame la Députée.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Le 31 mars dernier, les travailleurs de la culture étaient dans la rue. Ils étaient dans la rue parce qu'ils ont peur et j'ai peur moi aussi. Ils ont peur que ce qui fait le cœur même de la culture, cette capacité à pouvoir critiquer, questionner, rêver le monde, disparaisse. Ils ont peur que la liberté d'expression soit mise à mal, que leur créativité à réenvisager le système soit bridée et qu'elle ne soit plus soutenue par les pouvoirs publics. Voici une anecdote qui illustre bien l'état d'esprit des acteurs du secteur: lors des manifestations, on est venu me trouver pour me demander si, à l'avenir, il serait encore possible de réaliser des films sur la douceur de vivre au chômage.

Il est regrettable que Mme Degryse ne soit pas présente pour répondre à mes interrogations, mais je compte sur Mme Galant pour lui transmettre mes propos. Pour le groupe Ecolo, il est impensable de régresser sur les droits culturels. On ne peut pas régresser sur les droits à explorer la culture – notre culture, mais aussi celle de l'autre – à critiquer le système dans lequel on vit et à critiquer le pouvoir en place. La culture, ce n'est pas produire quelque chose qui, un jour, se vendra peut-être. La culture, c'est un rempart contre la pensée unique.

À travers cette motion et dans ce contexte difficile pour les artistes se pose la question du statut d'artiste. Beaucoup de mesures – dont celle visant spécifiquement ce statut – s'attaquent aujourd'hui à la culture et vous pouvez compter sur nous pour les combattre. Un grand nombre d'artistes, dont certains ne bénéficient pas du statut, se sont mobilisés contre elles. Parmi les citoyens descendus dans les rues se trouvent des indépendants, des salariés, etc. Parmi eux, certains produisent une œuvre nécessitant une période de création de plus ou moins longue. Pendant ce temps, les artistes concernés doivent continuer à se nourrir. C'est là tout le nœud du problème des travailleurs de la culture: nous ne parlons pas d'une intermittence du travail, mais d'une intermittence de reve-

nus. C'est la raison précise pour laquelle il leur faut un filet de sécurité indispensable. Aujourd'hui, ce filet de sécurité communément appelé «statut d'artiste» relève de la sécurité sociale. Ce statut n'est pas un privilège, mais une adaptation de l'assurance chômage à une réalité professionnelle spécifique que j'ai essayé de dépeindre dans le temps qui m'était imparti. Le récent cadastre de l'emploi démontre qu'il n'est pas un luxe, mais une nécessité. En 2022, nous avons soutenu sa reconnaissance, son élargissement et sa sortie d'une logique punitive. Il reste une quantité de travail à abattre, mais les acquis doivent être consolidés et non démantelés.

Pourtant, le MR et Les Engagés menacent de sortir ce régime particulier du cadre de la sécurité sociale. Certes, à nos yeux, un artiste n'est pas une personne sans emploi. Mais, en l'absence de réponse de la part du gouvernement actuel – et de M. Clarinval en particulier – au sujet de la source de financement qui permettrait aux artistes de survivre, cette réforme est irresponsable, dangereuse et floue. Jamais le secteur culturel ne sera en mesure de financer seul sa propre protection sociale.

Notre motion demande de réaffirmer sans ambiguïté le soutien à tous ces droits acquis, notamment au statut d'artiste tel que réformé en 2022. Il faut travailler en profondeur sur la base d'une concertation, sans prendre les parties prenantes de court. En effet, les représentants du secteur doivent être consultés en permanence pour une évolution saine. Enfin, il faut également défendre le droit des artistes dans des réunions interministérielles qui dépassent le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à la ministre de réunir les ministres fédéraux au sein du Comité de concertation (Codeco), car il s'agit du bon endroit pour faire avancer les choses. Défendre les métiers de la culture, c'est défendre la vision d'une société où la culture est libre, subversive et accessible à tous.

M. le président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je tiens tout d'abord à préciser, Madame Laanan, que je suis le seul membre du MR à être intervenu sur le sujet en commission. Ce n'est donc pas «une partie du MR», mais bien, par ma voix, le MR dans son ensemble qui s'est exprimé.

Le statut d'artiste est une avancée qui a été enregistrée, à l'initiative du MR, lors de la précédente législature. Nous y tenons, mais souhaitons le sortir du giron de l'ONEM, car les artistes ne sont pas des chômeurs. Ceux que nous avons rencontrés lorsque nous avons mené ce combat nous ont d'ailleurs expliqué que le fait de se retrouver face à des personnes qui ne comprennent pas leur travail au quotidien constituait une réelle difficulté. Partant, nous avons souhaité les sortir de ce statut. Ce ne sont pas des chômeurs, mais des artistes qui sont essentiels à notre société.

Nous souhaitons améliorer le contexte de travail des artistes et continuer à soutenir la culture. D'ailleurs, dans un contexte difficile, la Fédération Wallonie-Bruxelles a immunisé le budget culturel: aucune économie ne sera réalisée dans le secteur de la culture. Il s'agit d'un signal fort.

Nous voulons également ouvrir d'autres pistes de financement, en permettant au secteur privé d'intervenir et en favorisant le mécénat. Nous voulons que les artistes soient libérés. Il ne me semble pas que tout se passe bien pour les artistes de notre territoire ces dernières années. Nous avons la possibilité d'améliorer les choses et telle est notre intention. Nous souhaitons les libérer d'un certain nombre de carcans, en veillant à améliorer globalement leurs conditions de travail, avec une meilleure promotion et une meilleure considération pour ces artistes. Nous sommes nombreux, au MR, à aimer les artistes. Quotidiennement, mes collègues se battent à leurs côtés dans leur commune. Nous continuerons à le faire, dans ce dossier et dans beaucoup d'autres.

M. le président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Nous comprenons les inquiétudes exprimées. Cependant, nous estimons que les demandes formulées par l'opposition ne tiennent pas suffisamment compte du travail engagé par le gouvernement et de la répartition des compétences entre les niveaux de pouvoir. C'est la raison pour laquelle nous déposons une motion pure et simple. Il nous appartient en effet de nous interroger sur la pertinence des initiatives de l'opposition, qui a pourtant reconnu en commission que les propos de la ministre-présidente étaient rassurants sur son action et sa volonté de préserver ce statut.

Une importante réforme du statut d'artiste a été menée en 2022. Ce nouveau régime, qui n'est pas un statut juridique distinct, mais bien un dispositif spécifique à la sécurité sociale, reconnaît la réalité du travail artistique dans toute sa diversité. Il a permis des avancées notables: la suppression de la présomption d'assujettissement à l'Office national de sécurité sociale (ONSS), des revenus artistiques pour les créateurs, l'élargissement aux métiers techniques mis en œuvre par l'attestation de travail des arts, etc.

Nous partageons pleinement la position exprimée par la ministre-présidente. Hier, elle a rappelé en commission de la Culture que le statut des travailleurs des arts «ne repose pas sur celui des demandeurs d'emploi». Ce régime, a-t-elle poursuivi, «ne constitue pas une discrimination positive, mais bien une nécessité pour assurer la continuité du travail des artistes». Elle a aussi rappelé le maintien de ce statut qui constitue une «ligne rouge» pour Les Engagés. La ministre-présidente s'est engagée à activer tous les leviers qui s'offrent à elle, notamment par le biais de la conférence interministérielle Culture (CIM Culture), pour garantir sa préservation.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la responsabilité et l'engagement du gouvernement sont annoncés sans détour dans la DPC. Le gouvernement s'engage notamment à soutenir l'évaluation et l'amélioration du régime actuel.

En conclusion, les motions déposées par l'opposition demandent au gouvernement de faire ce qu'il a déjà fait: défendre le statut d'artiste, assurer la concertation avec le secteur et convoquer la CIM Culture. Ce travail est en cours. Il faut garder le cap sur l'évaluation prévue en 2027 en soutenant le régime actuel.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – La réalité est que la plupart des travailleurs et de la culture gagnent moins de 2 000 euros par mois. Pour certains métiers, il s'agit de moins de 1 000 euros net par mois. Chers collègues, vous rendez-vous compte de ce que c'est de vivre avec moins de 1 000 euros net par mois? Quand j'entends le MR qui veut supprimer le statut d'artiste et donc conduire encore plus de travailleurs de la culture vers la précarité, je me demande si ce groupe n'est pas nostalgique de la grande époque de la Covid-19, où ces travailleurs faisaient la file aux banques alimentaires. C'est dans cette direction que nous allons si ce soutien essentiel pour les travailleurs de la culture est retiré.

Le MR dit qu'il libérera les artistes du giron de l'ONEM. Mais où vont-ils alors aller? Que se passera-t-il pour eux? Qu'instaurer à la place? Dans sa DPC, le gouvernement dit qu'il libérera les artistes des subsides publics. Pourquoi? Pour mendier de l'argent à ceux qui dans ce pays ont énormément de moyens. Le président du MR voudrait subsidier ce qu'il a bien envie de subsidier, en fonction des intérêts de ceux qui ont le plus de moyens dans ce pays. Ces attaques sont un énorme problème. Désolée, Monsieur Gardier, vous n'êtes pas encore président du MR. La réalité est que votre président de parti veut la fin du statut des artistes et qu'il attaque la culture.

Je terminerai par dire que nous soutiendrons les projets de motion déposées par l'opposition. Nous les avons même cosignées. Pour ce qui est du groupe Les Engagés, nous aimerions que la ministre-présidente aille plus loin que les mots et qu'elle soutienne le statut des artistes. Il suffirait que tous les députés au sein de cette Assemblée votent pour l'un de ces trois projets de motions, ou les trois, pour soutenir et améliorer le statut des travailleurs de la culture.

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Le statut d'artiste est un dossier important qui fait partie d'un cadre plus général: comment les pouvoirs publics soutiennent-ils la culture subversive? Cela est éminemment important et il s'agit d'une question gravissime. Par ailleurs, je ne comprends pas pourquoi la majorité ne s'engage pas simplement à réaffirmer, maintenant et sans aucune ambiguïté, son soutien aux acquis du statut des artistes.

Quand je pose la question en commission – et je remercie la presse d'en avoir parlé –, vous, chers membres de la majorité, me répondez que vous garantirez les acquis, mais que les artistes ne doivent plus dépendre de la sécurité sociale. Comment financerez-vous dès lors le statut d'artiste? Le ministre Clarinval ne vous répond pas. Or je ne peux que vous interroger et vous me répondez que vous ne savez pas comment le statut des artistes évoluera, car M. Clarinval ne vous répond pas… Voilà ce qui se passe. Il est évident qu'il y a un flou et que ce flou est dangereux. C'est pour cette raison que nous avons déposé ce projet de motion. Si vous voulez vraiment garantir les acquis d'aujourd'hui, rejoignez-nous, s'il vous plaît. C'est aussi simple que cela!

M. le président. – La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan (PS). – Je vous remercie, Mme Desalle, d'avoir pris la parole. Vous restez dans la continuité des propos tenus hier par Mme Degryse. Nous constatons un engagement théorique, volontaire et sincère. Je doute cependant que vos petits copains du MR vous suivront. Nous avons entendu les propos très clairs de M. Gardier: il faut sortir les artistes et les travailleurs des arts du statut existant et envisager autre chose. Qu'est-il prévu? Nous ne le savons pas. Les mettre entre les mains de mécènes? Mais un mécène privé vaut-il mieux qu'un pouvoir public pour soutenir une culture subversive, comme vient de le dire Mme Cremasco?

Nous resterons derrière Mme Degryse et nous demeurerons attentifs à la situation. Elle s'est engagée à interpeller le gouvernement fédéral en la personne du Premier ministre. Nous verrons bien. Quoi qu'il en soit, nous ne nous contenterons pas de paroles en l'air; nous voulons des actes.

M. le président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Certaines ont souligné qu'il existe une certaine ambiguïté et que les choses ne sont pas tout à fait claires. Mais c'est normal! Le sujet se traite au niveau fédéral. Excusez-moi de ne pas faire simplement de grandes annonces, de grandes phrases à propos d'un dossier sur lequel nous n'avons pas totalement la main!

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Saisissez le Codeco!

M. Charles Gardier (MR). – Ensuite, les budgets de la Culture ont été immunisés. Les subventions doivent être maintenues pour les artistes. Nous cherchons aujourd'hui à obtenir des budgets supplémentaires, par exemple grâce au mécénat. Vous me répondez que cela signifierait qu'un certain nombre d'artistes ne seraient dès lors pas soutenus. Mais, à l'heure actuelle, les artistes se plaignent de la manière dont certains sont subventionnés et d'autres pas. Ce n'est donc pas une situation parfaite.

Le MR continuera à défendre les artistes en leur permettant d'avoir un maximum de choix dans toute une série de possibilités et de budgets pour pouvoir grandir, pour s'exprimer pleinement en dehors d'un maximum de carcans, qu'ils soient politiques ou autres.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

47 membres ont répondu oui.

35 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, M. Martin Casier, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, M. Bruno Lefèbvre, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16h25.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes Roberty, Dejardin et Bluge ainsi que par MM. Huberty, Collignon, Evrard, Chintinne, Gardier, Fievet, Lefebvre, Casier, Lepine, Soupart, Palermo et Crampont;

– à la ministre Glatigny, par Mmes De Rodder, Roberty, Dejardin, Cortisse, Agic et Lambelin ainsi que par MM. Collignon, Dönmez, Kaynak, Massaki Mbaki et Crampont;

à la ministre Lescrenier, par Mmes Tellier, Cassart-Mailleux, Warzée-Caverenne, Revelo Paredes, Aït Alouha, Pavet, Roberty, Agic, Pécriaux et Muratore ainsi que par MM. Soupart, Evrard, Devin, Collignon et Crampont;

– à la ministre Galant, par Mmes Goffinet, Pavet, Vidal, Roberty et Özen ainsi que par MM. Cloquet, Gardier, Dewez, Fievet, Dupont, Witsel et Fontaine;

au ministre Dolimont, par Mme Roberty;

au ministre Coppieters, par Mme Tellier ainsi que par MM. Collignon, Fievet et Devin.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation partielle du décret de la Région wallonne du 25 avril 2024 modifiant divers décrets relatifs à l'environnement, introduit par l'ASBL Canopea;

– l'arrêt du 20 mars 2025 par lequel la Cour annule l'article 67, § 2, alinéa 2, de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, tel qu'il a été remplacé par l'article 166 de la loi du 9 février 2024 portant dispositions diverses en matière d'économie;

– l'arrêt du 27 mars 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 27 de la loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé ne viole pas les articles 10, 11 et 13 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme;

– l'arrêt du 20 mars 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l'absence d'une disposition législative qui règle l'accès aux documents des institutions et des organes mentionnés à l'article 14, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, qui portent sur des marchés publics et sur les membres de leur personnel, ainsi que sur le recrutement, la désignation, la nomination dans une fonction publique ou des mesures ayant un caractère disciplinaire viole les articles 10, 11, 19 et 32 de la Constitution;

– l'arrêt du 20 mars 2025 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 3 du décret de la Communauté française du 18 janvier 2024 portant diverses mesures relatives à l'enseignement (modification de l'article 16, § 2, du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française);

– l'arrêt du 20 mars 2025 par lequel la Cour dit pour droit que, interprété en ce sens que, pour infliger une mesure disciplinaire à un enseignant de cours philosophiques dans un établissement de l'Enseignement communautaire, l'accord de l'instance compétente du culte concerné ou de la morale non confessionnelle est requis, sans que le conseil d'administration du groupe d'écoles et, le cas échéant, la chambre de recours de l'Enseignement communautaire, puis le Conseil d'État, ne puissent exercer de contrôle de la décision de l'instance compétente du culte concerné ou de la morale non confessionnelle, l'article 61, § 1er, alinéa 2, du décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif au statut de certains membres du personnel de l'Enseignement communautaire viole les articles 10 et 24, § 4, de la Constitution;

– l'arrêt du 20 mars 2025 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 11 et 12 de la loi du 11 juillet 2023 modifiant les lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, introduit par l'ASBL *Aktiekomitee Red de Voorkempen* et autres.